

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du LUNDI 24 JANVIER 2011 à 19 HEURES 30

Présents :

Mesdames: VALLIN, BOURBON et GUILLOT

Messieurs: VERGUET, FROGER, ROYER, MARTIN, PERONNIER, PERROT-MINOT, BARBE, PIONCHON

Secrétaire de séance : Madame VALLIN Danièle

Ordre du jour :

- Convention France Télécom / Enfouissement du réseau FT dans le cadre des travaux eaux pluviales de Tramonet,
- Renouvellement demande de subvention Etat au titre de l'ex DGE (Dotation Globale d'Equipement) / Opération Eaux Pluviales de Tramonet,
- Régularisations Foncières Lieudit « La Toniette » / prescription acquisitive trentenaire et servitude de passage des consorts LABBE / LUTRIN et GIRIN,
- Etude sur l'aléa inondation du Guiers et du Thiers (PLU) / Autorisation signature du marché,
- Ouverture anticipée de crédits / acquisitions diverses,
- Centre de Gestion de la Fonction Publique / Convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels (hygiène – santé – sécurité) / Aide à l'élaboration du document unique,
- Questions diverses.

Convention France Télécom / Enfouissement du réseau – Chemin du Plan

Monsieur le Maire rappelle l'opération en cours de création du réseau d'eaux pluviales sur le secteur de Tramonet et signale la possibilité de réaliser conjointement et à moindre coût l'enfouissement du réseau des communications électroniques de France Télécom.

Il donne lecture de la convention à passer avec France Télécom qui a pour objet de fixer les modalités techniques et financières d'étude et de réalisation de travaux de mise en souterrain du réseau aérien.

Il indique que la Commune financera directement les travaux de génie civil estimés à 17.341, 00 €uros HT et précise le montant pris en charge par France Télécom qui s'élève à 2.848, 02 €uros HT pour le matériel.

Il précise également que les équipements et travaux de câblage seront financés directement par France Télécom qui sollicite une participation de la Commune s'élevant à 4.917, 31 €uros HT.

Il propose d'approuver la convention à passer avec France Télécom.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les travaux de mise en souterrain du réseau télécom et autorise la signature de la convention.

Avenant au marché public GAVEND TP sur Eaux Pluviales

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le marché de travaux attribué dans le cadre d'une procédure adaptée, pour un montant HT de 48.744,00 €uros, à l'entreprise GAVEND TP à Rochefort (Savoie) pour les travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales sur le secteur de Tramonet.

Il explique qu'au cours de la réalisation des travaux une partie du tracé initial prévu en accotement a dû être modifié du fait de la présence de réseaux (eau potable et assainissement) attendus sous voirie et finalement sous accotement.

Cet imprévu bien que de nature à modifier l'économie du marché nécessite obligatoirement des modifications importantes de l'ouvrage à réaliser de toute urgence pour la continuité du projet et occasionne un avenant positif au marché initial de 9.010, 00 €uros HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les travaux supplémentaires et autorise la signature de l'avenant.

Renouvellement de la demande de subvention Etat au titre de l'ex. DGE (Dotation Globale d'Equipement) / Opération Eaux Pluviales de Tramonet,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la demande de subvention au titre de la DGE 2010 pour les travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales sur le secteur de Tramonet.

Il rappelle également que cette demande n'a pas été retenue lors de la programmation 2010 et qu'il convient de la renouveler pour cette année au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Il précise que la demande initiale portait sur l'estimatif de l'avant projet sommaire 134.000, 00 €uros HT et qu'il convient de réajuster ce coût au regard des marchés validés de maîtrise d'œuvre et de travaux et de l'avenant positif approuvé ce jour à l'unanimité des membres présents.

La subvention sollicitée pourrait s'élever à hauteur de 31% du coût HT de l'opération qui s'élève aujourd'hui à 70.000, 00 €uros HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise le renouvellement de la demande de subvention au titre de la DETR 2011.

Régularisations Foncières Lieudit « La Toniette » / prescription acquisitive trentenaire et servitude de passage des consorts LABBE / LUTRIN et GIRIN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les régularisations foncières au lieudit « La Toniette » ébauchées courant 2007 et définissant diverses transactions entre les consorts LABBE / LUTRIN / GIRIN et la commune et visant également à concéder des servitudes de passage à un accès commun.

Pour ce qui concerne la commune, il montre sur plan la parcelle de terrain, cadastrée section A n° 181 pour 102 m², occupée pour une partie par la voirie communale.

Il indique qu'étant donné que la commune est en possession depuis plus de trente ans, de façon continue, paisible, publique et non équivoque de cette parcelle de terrain, elle peut l'acquérir dans le cadre d'une prescription acquisitive trentenaire.

En conséquence et afin de permettre une servitude de passage à concéder aux consorts LABBE / LUTRIN et GIRIN, il propose d'acquérir le terrain, dont l'origine de propriété n'a pu être établie, au titre de la prescription acquisitive trentenaire et de l'intégrer dans le patrimoine de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ces régularisations foncières.

Etude sur l'aléa inondation du Guiers et du Thiers (PLU) / Autorisation signature de marché

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du « porter à connaissance » complémentaire de la Préfecture auquel doit se référer la Commune dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme. Ce document porte sur l'aléa inondation du Guiers illustré par une carte établie en 2004 par la DDAF Isère. Cette carte n'est pas suffisamment précise. Cependant par « principe de précaution » et faute de mieux, c'est ce document qui devrait être pris en compte pour le zonage des terrains.

Suite aux conseils du service compétent de la DDT (Direction Départementale des Territoires) et aidé par le SIAGA (Syndicat Intercommunal de l'Aménagement du Guiers et de ses Affluents), il a été décidé de lancer une consultation auprès de plusieurs bureaux d'études pour l'établissement d'une carte aléa hydraulique sur les zones urbanisées et à urbaniser proches des rivières du Guiers et du Thiers.

Le coût approximatif de cette étude pourrait s'élever entre 8.000, 00 et 10.000, 00 €uros.

A ce jour les dernières offres ont été réceptionnées et l'analyse de celles-ci est prévue pour le mercredi 26 janvier à 9 heures en présence de Mme. VILLATTE, chargée de missions du SIAGA et MM. FROGER et VERGUET.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour une autorisation de signature de l'acte d'engagement avec le bureau d'études qui sera sélectionné en fonction de la présentation de son offre, du délai d'exécution et de son coût.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec le bureau d'études sélectionné.

Ouverture anticipée de crédits / acquisitions diverses

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les crédits reportés de 2010 sont insuffisants pour le règlement des dépenses concernant l'achat de matériel de voirie et propose de réaliser une ouverture anticipée de crédits avant le vote du budget fin mars 2011.

Monsieur MARTIN signale qu'une réparation du broyeur serait nécessaire et que le devis proposé s'élève à 2.924, 00 TTC. Ce matériel a plus de dix ans et il paraît plus judicieux de le changer.

Il donne lecture des propositions de plusieurs modèles allant de 7.190 à 8.295 €uros HT et précise la possibilité d'une reprise de l'ancien broyeur pour 1.900 € HT.

Il signale également l'achat de chaînes pour le tracteur pour un montant de 1.500 €uros.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise l'achat de ces équipements de voirie et l'ouverture anticipée de crédits permettant le règlement des factures correspondantes.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale / Convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels / Aide à l'élaboration du document unique

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie vient d'ouvrir son service « prévention des risques professionnels » et celui-ci propose :

- Assistance et conseil spécialisé dans le domaine des risques professionnels, de la santé et de la sécurité au travail qui constitue la mission de base,
- Assistance à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels,
- Conduite d'action d'information et de sensibilisation dans les collectivités,
- Missions d'inspection conseil dans les collectivités,
- Formation des agents chargés de la mise en œuvre des dispositions d'hygiène et de sécurité.

Pour bénéficier de ce service, il convient d'adhérer à la mission de base d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels pour un coût annuel de 100, 00 €. Monsieur le Maire propose également de solliciter auprès de ce service la prestation d'aide à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels obligatoire pour les communes et actuellement inexistant et précise que cette prestation sera facturée 380 € pour la journée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Savoie.

QUESTIONS DIVERSES

- Réunion du CCAS fixée le lundi 7 février à 20 Heures
- Réunion de la Commission Urbanisme à fixer
- Monsieur ROYER fait part à l'assemblée du besoin d'achat de fournitures permettant l'aménagement du local annexé à la salle polyvalente et servant d'entrepôt pour le matériel de l'ancien comité d'animation. Pour un gain de place, il conviendrait d'installer des étagères. Le Conseil Municipal autorise l'aménagement et l'achat de fournitures.
- Monsieur PERROT-MINNOT sollicite pour l'association école de musique dont il fait parti une mise à disposition de la salle polyvalente pour un concert de jazz, prévu en soirée le 1^{er} avril 2011. Le Conseil Municipal propose une gratuité de la location. Seul le coût énergie sera facturé à l'association.
- Madame BOURBON qui a participé à l'Assemblée Générale de l'association « Idées et Créations » signale des petits travaux à réaliser dans les locaux tels que : réparation des néons, des rideaux et demande d'installation d'un convecteur à proximité des toilettes (problème de canalisation dû au froid). Elle expose également un problème de stationnement devant le bâtiment où les véhicules s'embourbent dans le caniveau.

- SIVU Enfance Jeunesse de Pont-de-Beauvoisin
Une réunion avec les Maires des Communes adhérentes est fixée au mercredi 26 janvier 2011 à 19H pour étudier la question d'un aménagement de la cure de Domessin en structure d'accueil petite enfance. Cette réunion sera suivie du Conseil Syndical.
- SI des Eaux du Thiers
Monsieur le Maire signale le déplacement d'une conduite d'eau potable qui passait sur le terrain Blanchon où une extension du bâtiment doit être réalisée. La conduite sera installée du côté Avressieux, le long du chemin de Massare.
- Monsieur MARTIN propose de réexaminer le montant des travaux à facturer pour la concession LEFEVRE. Il rappelle le non déplacement du caveau, installé avant la réalisation des murets de délimitation, et le fait que deux murets bordant cette concession double n'ont pas pu être réalisés. Monsieur le Maire propose de facturer les travaux au prix d'une concession simple soit 960 € au lieu de 1.495 €.
- Ecoles
Madame VALLIN signale des suppressions de postes prévus par le Gouvernement et le risque d'une fermeture de classe pour la rentrée prochaine. Elle rappelle également que certaines inscriptions d'enfants domiciliés hors de Belmont-Tramonet, mais proches des arrêts du circuit Belmont/Verel, ne se réalisent pas en raison de la participation financière trop importante demandée pour le Transport scolaire. En effet, le Conseil Général maintient la notion de carte scolaire pour les participations soit 380 € pour un enfant hors circuit au lieu de 35 € pour celui habitant la Commune.
Elle explique également des problèmes de discipline dans le car faisant la navette entre Verel et Belmont.
Elle signale la participation du SIVU Scolaire pour l'achat des tapis de gymnastique de l'école primaire.
Elle rappelle les travaux d'engrènement du terrain derrière l'école qui devraient être réalisés rapidement par l'entreprise PERA.
- Communication
La maquette du bulletin municipal est en cours de réalisation.
- Atelier Municipal
Discussion autour du projet d'extension. Problème de limite de terrain à voir si le projet est réalisable avec le service instructeur de la DDT.